

LES COMPÉTENCES DU SYNDICAT

Le SYTRAIVAL, Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes, est compétent pour le traitement et l'élimination des déchets ménagers et assimilés des 9 EPCI qui le composent avec 370 000 habitants. Les compétences du syndicat sont axées autour des trois thèmes suivants :

■ L'incinération et la valorisation énergétique des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont transportées à l'Unité de Valorisation Énergétique de Villefranche-sur-Saône où elles sont incinérées avec des DASRI (déchets d'activité de soin) et des Déchets Non Recyclables (encombrants) broyés issus des déchèteries du territoire.

L'énergie issue de l'incinération des ordures ménagères permet d'alimenter le réseau de chauffage urbain et le réseau électrique. On parle de valorisation énergétique des déchets ménagers.

Chaque année, en moyenne, 27 000 à 38 000 MWh sont injectés sur le réseau électrique et 33 000 MWh sur le réseau de chauffage urbain (à l'avenir 40 000 MWh).

Des établissements publics, comme des habitations en profitent.

+ de 40 km de réseaux, alimentent 31 sous stations (logements sociaux, bâtiments publics, lycées), comme par exemple le lycée Claude Bernard, la prison de Villefranche-sur-Saône.

Le traitement des ordures ménagères est effectué par le Sytraival dans le respect de la réglementation française et européenne.

Sur le site de Quincieux sont également broyés les DNR* issus des déchèteries avant d'être incinérés.

Le site de Quincieux sert aussi de quai de transfert pour les emballages légers collectés par les collectivités et de plateforme de broyage des DNR.

■ La collecte sélective

Les emballages et les papiers sont déposés dans les contenants jaunes (parfois bleus pour les papiers).

Une fois collectés, ils sont redirigés vers des quais de transfert gérés par le Sytraival pour limiter le nombre de camions sur la route et ainsi éviter les pollutions.

Ils rejoignent ensuite des centres de tri en région lyonnaise. Triés une nouvelle fois mécaniquement et manuellement, les matériaux sont mis en balles.

Ils rejoindront les filières de recyclage et seront transformés en de nouveaux objets ou emballages !



● Le compostage des déchets verts

Le syndicat s'occupe des déchets verts apportés en déchèteries. Ils sont redirigés vers les plateformes de compostage gérées également par le Sytraival, dont celle d'Arnas appartenant au Sytraival et exploitée par un prestataire privé.

Les déchets verts sont valorisés sous forme de compost pour être redistribués aux agriculteurs et aux particuliers pour amender les sols. Ils sont ainsi valorisés et utilisés localement.

* Déchets Non Recyclables (encombrants)

BILAN 2022 :

- 10 kg
d'ordures ménagères
collectées par habitant

La simplification des consignes de tri et la promotion des actions de réduction des déchets ménagers développée par le Sytraival et ses adhérents ont permis de diminuer les quantités d'ordures ménagères de manière significative en 2022.

Rappelons que la réglementation (loi de transition énergétique pour la croissance verte et loi anti-gaspillage et économie circulaire) prévoit :



- 15 %

- une baisse de 15 % de la production de déchets ménagers et assimilés d'ici 2030,



75 %

- un taux de recyclage de 75 % des emballages et des papiers.



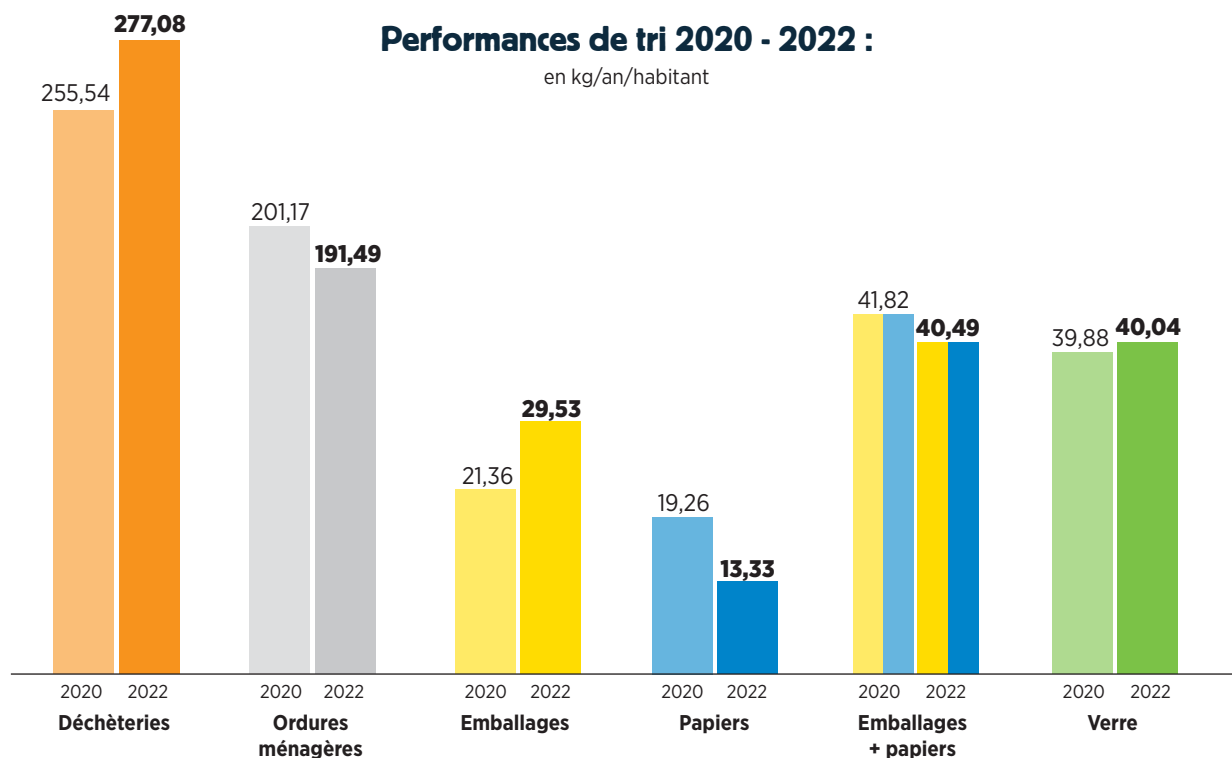
+ 2,54 kg

La quantité d'emballages collectés, pour les petits emballages en aluminium et les emballages en plastique, a augmenté de 2,54 kg.



Performances de tri 2020 - 2022 :

en kg/an/habitant



TOUS LES EMBALLAGES* RÉUNIS DANS **LE JAUNE !**



**Pas besoin de laver
les emballages**

**Ne pas les imbriquer
les uns dans les autres**

En vrac, pas en sac

**LE TRI EST
+ SIMPLE !**



**Pas de cartons
volumineux dans les
conteneurs jaunes
et bleus, les déposer
à la déchèterie !**

AVANT TOUT, JE RÉDUIS MES EMBALLAGES !

Grâce à votre geste de tri, les emballages et les papiers sont recyclés. Le recyclage permet de réaliser des bénéfices :



- d'eau, d'électricité et de matières premières,



- de créer des emplois locaux,



- de réduire les émissions de gaz à effet de serre
responsables du changement climatique,

- de fabriquer de nouveaux objets et emballages.

8 x  **=** 
8 boîtes de conserve en acier = 1 boule de pétanque

250 x  **=** 
250 canettes en aluminium = 1 cadre de vélo

15 x  **=** 
15 bouteilles de lait en plastique = 1 arrosoir en plastique

6 x  **=** 
6 briques de jus de fruits = 1 rouleau de papier toilette

20 x  **=** 
20 bouteilles en plastique transparent = 1 oreiller

500 x  **=** 
500 flacons de produit d'entretien = 1 bac de collecte

10 kg  **=** 
10 kg de journaux, revues et magazines = 9 kg de papier recyclé neuf

6 x  **=** 
6 boîtes de céréales = 1 carton

LE COMPOSTAGE

Un tiers du poids de nos poubelles est composé de déchets biodégradables qui peuvent être valorisés naturellement. Pour cela, le Sytraival en collaboration avec ses adhérents, proposent plusieurs solutions :

● Le compostage domestique

Pour vous procurer un composteur, rapprochez-vous de votre collectivité (communauté de communes, Syndicats ou communauté d'agglomération).




Le compostage domestique




Le compostage partagé



● La plateforme de compostage

Les déchets verts (déchets de jardin) récupérés en déchèterie sont valorisés sur la plateforme de compostage d'Arnas et des plateformes privées.

Le compost est utilisé par les particuliers et les agriculteurs locaux.




La plateforme de compostage

A partir du
1^{er} janvier 2024,
chaque Français devra avoir
une solution de tri pour les
déchets alimentaires
(les épluchures et les restes
de repas...).

● Le compostage partagé

Le Sytraival accompagne la mise en place de sites de compostage partagé.

